

PAR COURRIEL

██████████,

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 8 février 2022 concernant l'appel de projets en continu pour la création de nouvelles places subventionnées en service de garde, dont les résultats ont été annoncés par le ministre de la Famille le 6 février dernier. Plus précisément, vous souhaitez obtenir les renseignements suivants :

- « • *La liste des projets recommandés au ministère en inscrivant (...)*
• *La liste des projets octroyés par le ministère en indiquant (...)*
• *La liste des projets non recommandés au ministère en indiquant (...)*
• *La liste des projets refusés par le ministère en indiquant (...)* »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous transmettons en pièces jointes deux tableaux qui regroupent les projets recommandés et non recommandés par le Ministère. Prenez note que nous n'avons pas de donnée relativement à la circonscription, l'application permettant l'extraction des renseignements ne compilant pas cette variable.

Vous constaterez également à la lecture des données la mention d'une cote « conforme » en lieu et place de celles qualifiantes habituelles (très fort, fort, moyen ou faible). Afin de faciliter le traitement des demandes, et en raison du très fort volume de dossiers à traiter dans des délais réduits, le ministère de la Famille a proposé aux comités consultatifs sur l'offre de service de garde éducatifs à l'enfance une analyse accélérée des demandes d'augmentations de capacité ou de celles ayant déjà fait l'objet d'une évaluation et d'une autorisation dans le cadre d'un service de garde non-subventionné.

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la présente décision dans les trente (30) jours suivant la date de cette dernière. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez agréer, ██████████ mes sincères salutations.

Lisa Lavoie
Directrice du Bureau de la sous-ministre
Responsable ministérielle de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.

N/Réf. : 2021-2022-160